

Thomas Le Roux (dir.), *Risques industriels. Savoirs, régulations, politiques d'assistance, fin XVII<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 348 p.

Renaud Bécot

---



**Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/histoirepolitique/6890>

ISSN : 1954-3670

**Éditeur**

Centre d'histoire de Sciences Po

**Référence électronique**

Renaud Bécot, « Thomas Le Roux (dir.), *Risques industriels. Savoirs, régulations, politiques d'assistance, fin XVII<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle* », *Histoire Politique* [En ligne], Comptes rendus, mis en ligne le 26 septembre 2017, consulté le 09 décembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/histoirepolitique/6890>

---

Ce document a été généré automatiquement le 9 décembre 2022.

Tous droits réservés

---

Thomas Le Roux (dir.), *Risques industriels. Savoirs, régulations, politiques d'assistance, fin XVII<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle*

Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 348 p.

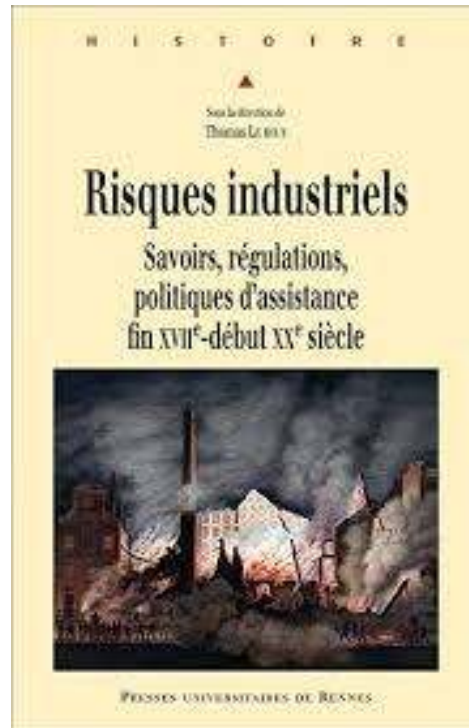
Renaud Bécot

---

RÉFÉRENCE

Thomas Le Roux (dir.), *Risques industriels. Savoirs, régulations, politiques d'assistance, fin XVII<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 348 p.

- 1 Cet ouvrage vient clore le programme « Histoire des risques et des accidents industriels, France/Angleterre, XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles<sup>1</sup> ». Les contributions de ce volume sont complémentaires des articles réunis pour un numéro spécial du *Mouvement social*, dont l'éditorial mérite d'être parcouru pour prendre la mesure du chantier historiographique<sup>2</sup>. En effet, si les travaux de sociologie ou de science politique se préoccupent depuis longtemps du gouvernement des risques dans les sociétés contemporaines, seuls Christopher Sellers et Joseph Melling se sont récemment attelés à rassembler un collectif incluant des historiens (principalement nord-américains) pour examiner les mutations de ce qu'ils désignaient comme un « régime des risques industriels<sup>3</sup> ». Si Thomas Le Roux revendique une proximité avec cette



démarche, il s'en distingue toutefois par le choix de rassembler des travaux qui portent sur l'Europe occidentale (incluant l'Italie et le Bénélux). Cette émulation intellectuelle mérite d'autant plus d'être soulignée qu'elle se prolonge par le choix d'accorder à Christopher Sellers le soin de clore l'ouvrage, offrant ainsi une stimulante discussion des apports permis par les éclairages ouest-européens au regard des travaux existants qui portaient principalement sur les espaces nord-américains.

- 2 *Risques industriels* s'inscrit ainsi dans une entreprise historiographique réévaluant les processus d'industrialisation des sociétés européennes à l'aune de leurs conséquences sociales, en particulier sanitaires et environnementales. Son coordinateur invite à distinguer « un phénomène général commun à l'ensemble des pays industrialisés, qui est celui d'une acclimatation progressive des risques à travers des discours, des normes et de la technique de l'assurance, et des particularités locales qui semblent déroger à une explication globale, mais qui s'y rattachent souvent si l'on adopte une analyse de la temporalité propre à chaque situation » (p. 13). Ce livre est ainsi une contribution forte à l'histoire environnementale et à l'histoire des mondes du travail, tout en livrant un dialogue rigoureux avec des travaux d'histoire économique, d'histoire de la santé et d'histoire urbaine. Les quinze textes offrent chacun un éclairage bienvenu à l'œuvre collective et se distribuent en quatre parties. La première examine l'interférence des logiques de marché et des savoirs scientifiques dans l'élaboration des schèmes de gestion des préjudices liés aux dangers de l'industrie. La seconde porte sur les instruments d'évaluation des risques du travail au tournant du XX<sup>e</sup> siècle. Ce sont ensuite la persistance et la mutation des pratiques d'assistance face aux risques industriels qui sont interrogées, en éclairant des dispositifs extérieurs à la sphère assurantielle. La dernière partie invite à considérer les dangers des activités productives comme un facteur de mutation de l'aménagement urbain.

- 3 L'ouvrage offre une réflexion historiographique sur la relation entretenue par les sociétés ouest-européennes aux maux de l'industrialisation, des éclairages sur les acteurs et les temporalités de la formation du gouvernement des risques industriels, et une réflexion sur les processus d'occultation des nuisances liées aux activités productives.
- 4 Alors que les travaux pionniers sur l'histoire des risques industriels se focalisaient sur l'espace nord-américain, l'ouvrage attire l'attention sur le « siège de la première industrialisation<sup>4</sup> ». Il affirme non seulement une volonté comparative forte (p. 14) entre la France et la Grande-Bretagne<sup>5</sup>, tout en invitant à une réflexion plus fine sur les échelles géographiques pertinentes pour cerner la mutation du régime du risque industriel. Plusieurs études portent sur des territoires qui furent exposés à l'influence des schèmes de régulation élaborés dans les deux pays précités. Anne-Sophie Bruno et Eric Geerkens dressent ainsi une comparaison stimulante des formes de justification et de contestation du principe de la réparation forfaitaire des accidents du travail en France et en Belgique dans le premier XX<sup>e</sup> siècle. Merel Klein offre, quant à lui, un tableau des conditions de l'appropriation néerlandaise de la législation napoléonienne sur les activités insalubres. En reprenant les termes du décret français de 1810 sur les activités insalubres, le décret royal néerlandais de 1824 indiquait que certaines activités restaient soumises à des juridictions locales. La distinction entre une « conception [française] administrative, nationale et centralisée » et une approche laissant une place aux autorités judiciaires et locales est d'ailleurs soulignée en conclusion de l'œuvre (p. 321). En outre, plusieurs contributions traduisent un souci de restituer l'épaisseur des circulations internationales : plutôt que de repérer les simples occurrences discursives d'un thème, les auteurs identifient les figures et les conditions propices à ces circulations. Isabelle Lespinet-Moret dresse ainsi un riche tableau des acteurs impliqués dans les débats sur les risques professionnels au sein de la première Organisation internationale du travail, en les inscrivant dans le prolongement des controverses menées dans des réseaux et associations transnationales lors des dernières décennies du siècle précédent.
- 5 Les contributions soulignent ensuite la diversité des acteurs concernés par la régulation des risques industriels, par-delà les administrations concernées. Raymond Darteville souligne ainsi le rôle de l'assureur Henri Marestaing dans le débat politique préalable à l'élaboration de la loi française sur les accidents du travail. Marco Saraceno étudie, quant à lui, l'adaptation d'une discipline scientifique (la psychophysiologie) en vue de servir à l'évaluation des indemnités résultant des accidents du travail. La première contribution de l'ouvrage offre le portrait le plus ample de la diversité des acteurs à l'œuvre, puisque Judith Rainhorn s'attelle à retracer les chemins de raisonnement de chacun des groupes concernés par l'usage de la céruse<sup>6</sup> : des industriels jusqu'aux ouvriers recrutés sur des statuts instables, en passant par les institutions médicales et les entreprises commercialisant le blanc de zinc, un produit de substitution au poison. Cette contribution éclaire aussi le rôle de personnalités multipositionnées, à l'instar de Charles Expert-Bezançon : figure de l'industrie cérusière, maire du 13<sup>e</sup> arrondissement parisien et sénateur de la Seine, il n'aura de cesse de minimiser les conséquences sanitaires de la substance dont il tirait sa prospérité – et de retarder l'adoption d'une législation contraignante. Alors que ces acteurs s'entrecroisent sous les yeux du lecteur, l'ouvrage ne constitue pourtant pas une série de portraits fragmentés. Leur évocation permet en effet de livrer autant

d'illustrations des arrangements conflictuels qui participent du « processus discursif et politique de légitimation qui supporte la formation du système techno-industriel<sup>7</sup> ».

- 6 En cela, l'ouvrage revisite le récit téléologique livré par une sociologie du risque, prompte à considérer que nos sociétés dites modernes seraient devenues « réflexives » à l'issue du XX<sup>e</sup> siècle. En retraçant les politiques de secours liées à la « machine d'or et de sang » de Marly dès le XVII<sup>e</sup> siècle, Éric Soulard rappelle que les Bâtiments du roi furent contraints de répondre aux protestations des travailleurs blessés en élaborant une politique de soins et d'assistance. La nécessité de prévenir et de soigner les maux du travail n'attend ni l'industriel XIX<sup>e</sup> siècle, ni les débats relatifs à la formation d'un État-providence. Cette attention à la longue durée permet « d'ouvrir d'autres pistes d'interprétations<sup>8</sup> » quant aux temporalités du gouvernement des risques industriels. Thomas Le Roux indique d'emblée que « les temporalités de la dynamique industrielle portent en elles-mêmes les débats les réponses aux problèmes apportés par le fait technologique (...). Dès qu'une nouvelle activité industrielle s'est développée, elle a généralement été suivie de questions, de critiques, parfois de remises en cause » (p. 12). Les auteurs éclairent ainsi les multiples dispositifs contribuant à l'acceptation des dangers : assurances, productions symboliques discursives ou iconographiques, etc. Cette inventivité dans l'acculturation du risque mène Christopher Sellers à suggérer que « s'il existe effectivement une forme précoce de société du risque, précédant la première industrialisation ou contemporaine de celle-ci, alors, en démontant la thèse de [Ulrich] Beck, les inquiétudes croissantes relatives aux préjudices qu'elle a entraînés pourraient justement avoir contribué à affermir la "société de classe" caractéristique de la période industrielle » (p. 313). Dans cette perspective, la définition d'une temporalité du gouvernement des risques se comprendrait en relation avec les conflits sociaux qui accompagnent l'industrialisation. Cette piste s'avère judicieuse pour penser les conditions d'élaboration des législations qui définissent le risque professionnel. Lorsque les lois française et belge actent le principe de réparation forfaitaire de l'accident du travail (AT), elles suppriment la possibilité pour les travailleurs d'intenter une action judiciaire. Non seulement ce choix est au « fondement d'une forme d'irresponsabilité patronale » (Anne-Sophie Bruno et Eric Geerkens, p. 136), mais cette décision autorise les employeurs à se soustraire à l'incertitude du coût qui pouvait résulter de procédures judiciaires. La possibilité d'anticiper ainsi les coûts imputables aux AT contribue à l'autonomisation d'une temporalité propre à la gestion du risque professionnel. L'enquête mériterait toutefois d'être poursuivie pour mieux cerner les formes de cette gestion par anticipation en ce qui concerne les risques qui débordent les murs de l'entreprise, comme le souligne Christopher Sellers dans sa conclusion (p. 335).
- 7 Ces temporalités ne sont toutefois pas linéaires, comme en témoigne la récurrence des phénomènes d'occultation qui accompagnent les débats sur les risques. L'ouvrage recense une vaste gamme de facteurs qui participent à la construction de l'invisibilité des nuisances industrielles, du déni patronal jusqu'à l'attitude ouvrière consistant à endurer un risque pour obtenir une prime. L'article de Judith Rainhorn souligne judicieusement que « l'invisibilité publique d'une question sanitaire ne procède pas nécessairement d'une entreprise délibérée d'occultation, mais le plus souvent de son confinement dans des espaces sociaux limités » (p. 32). Les débats sur la céruse se répètent ainsi pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle, en usant d'arguments sensiblement identiques. Prenant acte de ces « bégaiements », l'auteure offre peut-être une piste pour poursuivre le chantier historiographique engagé par cet ouvrage. Elle invite à

s'interroger sur le « syndrome du réverbère », c'est-à-dire le « caractère sporadique de l'attention des scientifiques, des pouvoirs publics, des experts et de l'opinion publique à cet objet qu'est le risque d'empoisonnement au travail » (p. 30).

- 8 *Risques industriels* rappelle ainsi avec force la nécessité d'étudier la persistance des nuisances liées aux activités productives présentes ou passées. En effet, si les lumières se sont éteintes sur les grandes villes d'Europe de l'Ouest en proie à la désindustrialisation, quelques réverbères continuent d'éclairer distinctement des risques dans des espaces soumis à des effets de périphérie. Ces lanternes se retrouvent aujourd'hui dans d'anciennes régions productives sommées de composer avec le legs toxique de l'industrie, ainsi que dans les campagnes industrielles dont Christopher Sellers rappelle qu'elles restent encore peu étudiées (p. 337). Elles se retrouvent, surtout, dans les pays du Sud qui recueillent désormais les usines insalubres. En cela, l'ouvrage est précurseur parce qu'il invite les historiens à nourrir la réflexion dans un débat contemporain majeur, tout en esquisant des pistes pour un chantier de recherche qui devra être poursuivi.
- 

## NOTES

1. <http://risks.hypotheses.org/> [lien consulté le 15 septembre 2017].
2. Thomas Le Roux, « L'émergence du risque industriel (France, Grande-Bretagne, XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », *Le Mouvement social*, 2014/4, n° 249, p. 3-20.
3. Christopher Sellers et Joseph Melling (dir.), *Dangerous Trade. Histories of Industrial Hazards across a Globalized World*, Philadelphia, Temple University Press, 2012, p. 4.
4. Thomas Le Roux, « L'émergence du risque industriel... », art. cit., p. 9.
5. *Ibid.*, p. 8.
6. La céruse est alors un « poison légal » selon le terme de J. Rainhorn : cette matière correspond aux pigments de plomb qui étaient alors très fréquemment utilisés dans la peinture.
7. *Ibid.*, p. 7.
8. *Ibid.*, p. 6.